

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL N°4

Commune de Crévic

Mardi 30 juin 2026 à 20h30 — Salle du conseil

Séance publique. Le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Stéphanie THOMASSIN, Maire.

Membres du conseil par ordre alphabétique :

NOM ET PRÉNOM	Présent	Excusé	Absent	Pouvoir donné à
Alexandre BOURGON	X			
Rémy BRUMERELLE	X			
Sabrina DURAND	X			
Philippe GEORGE	X			
Michel LACOUR	X			
Charline LEFORT	X			
Angèle MAIRESSE	X			
Céline MATHIEU	X			
Eric MOUCHOT	X			
Anne-Sophie PHILIPPE	X			
Eliane PIQUET	X			
Philippe POTIER	X			
Romane PSZONAK	X			
Laurent ROUYER	X			
Stéphanie THOMASSIN	X			

Nombre de membres en exercice : 15 Nombre de présents : 15 Nombre de votants : 15

Secrétaire de séance : Sabrina DURAND

Le Conseil municipal observe une minute de silence en hommage aux victimes du tragique crash d'avion survenu à Tomblaine.

Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal n°3

Le procès-verbal du Conseil Municipal n° 3 est soumis à approbation.

Le procès-verbal n° 3 est adopté à l'unanimité.



1. Participation des communes au voyage scolaire du lac du Der

- a) Les élèves des classes de Madame GHALI, Madame JOUX et les CM1 de Madame SIMON sont partis au lac du Der, en voyage organisé, du lundi 15 juin au vendredi 19 juin.

La participation financière de la commune est fixée, conformément à la convention conclue avec le RPI, à **10 € par enfant et par jour**, dans la limite de **5 jours** et de **50 élèves**.

Il est donc proposé au Conseil municipal d'autoriser la prise en charge correspondante dans les mêmes conditions financières que celles prévues par la convention, soit un montant total pour la commune de 2 500.00€

VOIX POUR	15
VOIX CONTRE	0
ABSTENTION	0

A noter que la convention sera revue afin d'envisager une prise en charge à hauteur de 12 euros /enfants et par jour, toujours dans la limite de 5 jours et 50 élèves.

b) Attribution d'une aide financière exceptionnelle à une famille

Compte-tenu du fait que notre participation n'a pas évolué depuis 5 années au niveau de la convention qui sera prochainement revue, il a été convenu que les familles reviennent vers nous en cas de difficultés.

Une famille avec deux enfants est revenue vers nous. Il a été proposé en commission RPI du 2 avril de valider une aide exceptionnelle pour cette famille de 60 % du voyage (répartie entre Crévic et Sommerviller par moitié), soit 132.00€ par commune (coût du voyage 220.00€ par élève).

Vote du conseil pour suivre la préconisation RPI

VOIX POUR	15
VOIX CONTRE	0
ABSTENTION	0

Délibération adoptée à l'unanimité.

2. Achat de livres pour les élèves partant au collège

Il est proposé d'acheter 20 guides de survie pour élèves entrant au collège.

La facture s'élève à 180.18€ soit 90.09€ par commune.



VOIX POUR	15
VOIX CONTRE	0
ABSTENTION	0

Délibération adoptée à l'unanimité.

La remise des diplômes et cadeaux est prévue jeudi 02 Juillet 2026 à 10h30 en présence des Maires de Crévic et Sommerviller ainsi que de la Présidente du RPI.

3. Vote des représentants MMD54

Dans le cadre de sa représentation au sein de Meurthe-et-Moselle Développement 54, la commune doit procéder à la désignation d'un représentant titulaire et d'un représentant suppléant.

Mme la maire propose sa candidature en qualité de représentant titulaire ainsi que celle d'Éric MOUCHOT en qualité de représentant suppléant.

Le Conseil municipal délibère sur ces désignations.

VOIX POUR	15
VOIX CONTRE	0
ABSTENTION	0

Délibération adoptée à l'unanimité.

4. Remplacement des garde-corps de la passerelle du Tombois, du platelage de la passerelle à côté de la Mairie et remise en place des garde-corps, route de Flainval.

Suite à la proposition de la commission travaux, le conseil passe en délibération les travaux suivants :

Garde du corps de la passerelle du Tombois

MC Aménagement : 16 040.00 € HT (devis retenu)

TMS : 17 956.00 € HT

VB Service : 22 696.00 € HT

Le choix de la couleur entre VERT et BORDEAUX a été soumis au vote du conseil.



Le vert a été adjudgé : 12 pour le vert 3 pour le bordeaux

VERT	BORDEAUX
Alexandre BOURGON	Angèle MAIRESSE
Sabrina DURAND	Anne-Sophie PHILIPPE
Philippe GEORGE	Rémy BRUMERELLE
Michel LACOUR	
Charline LEFORT	
Céline MATHIEU	
Eric MOUCHOT	
Eliane PIQUET	
Philippe POTIER	
Romane PSZONAK	
Laurent ROUYER	
Stéphanie THOMASSIN	

Garde-corps, route de Flainval

MC Aménagement : 2 166.00 € HT (devis retenu)

TMS : 3 892.00 € HT

VB Service : 3 550.00 € HT

Platelage passerelle Mairie

MC Aménagement : 22 162.00€ HT (devis retenu)

TMS : 18 536.00€ HT

VB Service : 14 749.00€ HT

Le Conseil municipal a retenu les devis proposés par l'entreprise **MC Aménagements**, au regard du **rapport qualité-prix de ses prestations**.

Le choix de cette entreprise s'est également fondé sur sa **réactivité** et sur sa capacité à proposer une solution technique adaptée. En effet, **MC Aménagements est la seule entreprise consultée à avoir proposé la mise en place de renforts sous les plaques de la passerelle située à proximité de la mairie**, permettant ainsi de répondre aux contraintes techniques identifiées.

VOIX POUR	15
VOIX CONTRE	0
ABSTENTION	0

Délibération adoptée à l'unanimité.

Mme la Maire propose que Charline LEFORT demande les subventions suivantes :

- Appui au territoire avec le fonds de solidarité des communes (département) : 15000 €,



- Coup de pouce rural (Région) : 30% dans la limite de 40 000 € HT des dépenses, soit un maximum de 12 000 €,
- DETR si possible sachant qu'il s'agit de travaux de sécurité.

VOIX POUR	15
VOIX CONTRE	0
ABSTENTION	0

Délibération adoptée à l'unanimité

5. Travaux forestiers

Suite à la dernière réunion avec Monsieur Tom EBERSVILLER, garde forestier de l'ONF, il est proposé par la commission « Bois » de suivre ses préconisations et de désigner 3 personnes solvables.

Le conseil municipal doit également délibérer sur le programme d'actions pour l'année 2026, préconisé par l'office national des forêts pour une gestion durable du patrimoine forestier.

Le conseil municipal délibère sur les points suivants :

- 1) Broyage de cloisonnements d'exploitation des parcelles 5 et 24 pour un devis de 930 € HT.
- 2) Autorisation donnée à l'agent de l'ONF à marteler et vendre des produits accidentels (chablis) en bois d'œuvre ou bois de chauffage.
- 3) Approuve le martelage réalisé dans les parcelles 5, 8, 24.
- 4) Autorise la vente par l'ONF des grumes aux ventes groupées.
- 5) Désigne comme bénéficiaires solvables Mme Stéphanie Thomassin, M. Eric MOUCHOT, M. Laurent ROUYER qui ont déclaré accepter ces fonctions et se soumettre solidairement à la responsabilité déterminée par l'article L 243 du code forestier.
- 6) Décide de répartir l'affouage par tête à un tarif de 10,50€ le stère.

VOIX POUR	15
VOIX CONTRE	0
ABSTENTION	0

Délibération adoptée à l'unanimité.

6. Renouvellement de la convention Bibliothèque

Le conseil autorise Mme La Maire à signer une nouvelle convention avec l'association « entre Canal et Sânon » pour une durée de trois ans, reconductible tacitement.

Et vote pour le versement d'une subvention de 1 100€.



VOIX POUR	15
VOIX CONTRE	0
ABSTENTION	0

Délibération adoptée à l'unanimité.

7. Subvention exceptionnelle « Mon village en transition »

Dans le cadre de ses actions, le Foyer Rural de Grandvezin, agissant pour le compte du collectif « Mon Village en Transition », a sollicité l'attribution d'une subvention exceptionnelle d'un montant de 1 000 €.

Au regard des projets actuellement menés par le collectif, notamment la réhabilitation des chemins communaux et la rénovation du lavoir, Madame la Maire propose au Conseil municipal d'accorder cette subvention exceptionnelle.

Le Conseil municipal est invité à se prononcer sur cette demande.

VOIX POUR	15
VOIX CONTRE	0
ABSTENTION	0

Délibération adoptée à l'unanimité.

8. Avance sur la participation de la commune à l'association « Après l'école »

Mme la Maire propose d'avancer la somme de 4000 € à l'association Après l'école pour des besoins de trésorerie sachant que les communes membres du RPI sont redevables à hauteur de 50% des sommes qui permettent d'équilibrer le budget de l'association.

VOIX POUR	15
VOIX CONTRE	0
ABSTENTION	0

Délibération adoptée à l'unanimité.

9. Décision modificative budget

À la suite d'une erreur sur la reprise de l'excédent du budget lotissement (somme reprise 200 304.09€ au lieu de 200 309.09€), il convient de prendre une décision budgétaire modificative.

Des crédits pour un montant de 5€ doivent être ouverts à l'article 002 (résultat de fonctionnement reporté).

VOIX POUR	15
VOIX CONTRE	0
ABSTENTION	0

Délibération adoptée à l'unanimité.



10. Désignation d'un membre de la CLECT (commission locale des charges transférées)

La CLECT (commission locale des charges transférées) a été créée en 2022 dans un périmètre intercommunal. La CLECT se réunit lors de chaque transfert de compétence pour évaluer les charges transférées et corriger les attributions de compensation.

La CLECT se réunira en septembre pour évaluer les charges de transfert du PLU.

Pour information, la communauté de communes a pris en charge la compétence Urbanisme et un plan intercommunal va être créé.

La CLECT est composée de 18 membres (2 membres représentant l'EPCI et 1 membre par commune).

Selon Mme la Maire, Il revient naturellement à Charline LEFORT de représenter notre commune.

VOIX POUR	15
VOIX CONTRE	0
ABSTENTION	0

Délibération adoptée à l'unanimité.

11. Présentation du plan communal de Sauvegarde

Mme la Maire et les membres ayant travaillé sur le Plan Communal de Sauvegarde présentent celui-ci et plus particulièrement les missions et responsabilités de chacun en cas d'événement majeur affectant la commune.

Afin de nous préparer au mieux à la gestion d'une situation de crise, il est envisagé d'organiser un exercice de mise en situation au cours du mandat, permettant à chacun de se familiariser avec les procédures prévues par le plan.

12. Présentation des rapports eau et assainissement (compétences de la Communauté de Communes)

Le budget Assainissement se porte plutôt bien.

Le Budget Eau présente plus de difficultés et ne permet pas d'envisager des travaux d'envergure.

De façon exceptionnelle, il a été décidé d'allouer 1 million d'euros du budget général de la communauté de communes au profit du budget eau afin de pouvoir envisager les travaux nécessaires.

Il est également nécessaire dans le contexte actuel de revoir à la hausse le prix au m3.



Des travaux annoncés par la communauté de communes du Sel et Vermois sont prévus sur la rue de Naveau.

Le vice-président de la commission Eau, actuel maire de Rosières aux Salines, s'est engagé à contacter toutes les communes afin de connaître leur projet sur le mandat à venir et ainsi discuter des futurs travaux à réaliser sur la commune.

VOIX POUR	15
VOIX CONTRE	0
ABSTENTION	0

13) Questions et informations diverses

- 1) Réglage de la tondeuse modifié à la suite d'une proposition de la commission environnement, hauteur de tonte à 10 cm (au lieu de 7 cm)
- 2) Changement du frigo de la salle des fêtes car ne fonctionne plus (environ 1700euros HT)
- 3) Installation d'une machine à laver dans les locaux de la mairie pour les prestations de ménage (250 euros HT)
- 4) 6 personnes se sont inscrites pour le concours des « Maisons fleuries »
- 5) Broyeur à végétaux réservé pour le 02 octobre
- 6) Discussion sur le fonctionnement du conseil municipal

La séance est levée à 23h00

La Maire
Stéphanie THOMASSIN



La Secrétaire de séance

